

AMAP La Tomate solidaire
Association La Courgette solidaire
28 rue Romain ROLLAND
93260 Les Lilas

Teresa GARVEY et Florentin DURET - Maraîchers
1 rue de Villiers, Villiers Sur Terre
77 480 Villenauxe La Petite



CONTRAT D'ENGAGEMENT
LA TOMATE SOLIDAIRE – SAISON 01
De septembre 2022 au jeudi 31 août 2023

NOM ET PRENOM : _____

Date de la dernière cotisation à la Courgette Solidaire : _____

Contrat Individuel ou Contrat en Binôme

Si Coché : Nom et Prénom du binôme : _____

TELEPHONE(S) : _____

ADRESSE MAIL (1 seule adresse) : _____

Modalités d'inscription :

1. Vous devez avoir adhéré pour l'année en cours à l'association de la Courgette Solidaire.

Vérifier si vous êtes à jour en vous identifiant sur le [site de la Courgette Solidaire](#).

→ Si vous n'êtes pas à jour ou pas encore adhérent/e pour l'année 2022, merci de le faire par CB via le site [Hello Asso](#).

2. Remplir le contrat en version numérique PDF, le renommer "S01-NOM-Prénom" ou "S01-NOM-Prénom-B-NomBinome" et le renvoyer par mail à tomatesolidaire@gmail.com

3. Établir six (06) chèques à l'ordre de: **EARL DURET GARVEY** selon le type de panier choisi :

Contrat Individuel :	P.U.	Nbre de distri :	Chèques à l'ordre de : EARL DURET GARVEY	mon choix :
Petit panier	13€	48 distributions	6 chèques de 104 €	<input type="checkbox"/>
Moyen panier	18€	48 distributions	6 chèques de 144 €	<input type="checkbox"/>
Double petit panier	26€	48 distributions	6 chèques de 208 €	<input type="checkbox"/>

Pour les inscriptions en Binôme, **Chaque membre du binôme** doit établir 6 chèques de :

Contrat Binôme :	P.U.	Nbre de distri :	Chèques à l'ordre de : EARL DURET GARVEY	mon choix :
Petit panier	13€	48 distributions	6 chèques de 52 €	<input type="checkbox"/>
Moyen panier	18€	48 distributions	6 chèques de 72 €	<input type="checkbox"/>
Double petit panier	26€	48 distributions	6 chèques de 104 €	<input type="checkbox"/>

Les chèques seront remis pour encaissement par Teresa et Florentin, un par un aux périodes suivantes :
08/09/2022 - 27/10/2022 - 05/01/2023 - 23/02/2023 - 20/04/2023 – 29/06/2023

4. Pour adhérer en cours d'année, sollicitez les référentes par mail : tomatesolidaire@gmail.com.
cela permet d'adapter le montant des chèques au nombre de distributions restantes.

Déposer les **chèques dans une enveloppe indiquant « contrat Tomate + votre nom »** dans la **boîte aux lettres extérieure du local : 28, rue Romain Rolland – 93260 Les Lilas**

5. Merci de nous informer par mail lorsque vous aurez déposé les chèques à l'AMAP

Un mail vous sera envoyé pour vous confirmer la bonne réception de votre contrat et la récupération des chèques.

La part de récolte hebdomadaire :

La récolte est partagée et distribuée au local de l'AMAP, **28 rue Romain-Rolland, aux Lilas.**

Les distributions ont lieu le jeudi de 18h30 à 19h50 (arrivée à 17h30 pour les préparateurs/distributeurs).

Le panier est composé de légumes de saison cultivés en bio mais pas encore certifiés (conversion des terres démarrée le 01/01/2022). Nous sommes également solidaires des conditions climatiques : si elles sont favorables, le panier est plus important ; en revanche si elles sont mauvaises, le panier sera moins fourni.

Calendrier des distributions :

La saison 01 débute le jeudi 08 septembre 2022 et prend fin le jeudi 31 août 2023.

Il y aura 48 paniers sur 46 dates de distributions.

(le 6 octobre 2022 et le 5 janvier 2023 le panier distribué sera doublé en quantité)

Le [planning des distributions](#) est consultable sur le site Internet. Vous pouvez également consulter et vous inscrire aux préparations/distributions dans le [tableau des distributeurs](#).

Merci de bien noter qu'il n'y aura pas de distribution aux dates suivantes :

22 et 29/12/2022 (vacances de Noël) - 27/04/2023 et 04/05/2023 (Vacances de Pâques) - 13/07/2023 - 17/08/2023

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements suivants, dont certains définis dans la charte des AMAP.

Engagements de l'adhérent :

- Pré-financer la production,
- **Assurer au moins 4 distributions annuelles (préparation des paniers ou tenue des distributions) ou sous forme** de permanences ou autres tâches au sein de l'AMAP : rangement du local, participation aux événements (représentation au forum des associations, aide à l'organisation et participation au pique-nique annuel et à la visite de la ferme...),
- se rendre sur l'exploitation au moins 1 fois par an pour aider le maraîcher
- gérer ses retards et ses absences aux permanences-distributions (notamment pendant les périodes de vacances), le partage éventuel de son abonnement en binôme,
- participer dans la mesure du possible à la vie de l'association, en particulier en se tenant au courant des informations diffusées via le site internet www.lacourgettesolidaire.fr.
- Adhérer à l'association la courgette Solidaire : <https://www.helloasso.com/associations/la-courgette-solidaire>

Engagements du maraîcher partenaire :

- livrer chaque semaine des produits issus de l'agriculture paysanne (pas d'intrants chimiques et, si possible, certifiés bio) de qualité, frais, de saison, de sa ferme ;
- être le plus possible présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles de l'avancée des cultures et accueillir les adhérents à sa ferme ;
- être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.

Engagements communs > Le maraîcher et les adhérents s'engagent à :

- partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs et maladies),
- assister à l'Assemblée Générale annuelle ou s'y faire représenter.

Avoir lu la charte des Amap dont voici le lien : http://www.lacourgettesolidaire.fr/media/file/charte_des_amaps.pdf

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique, réunissant les adhérents, l'agriculteur partenaire, et un représentant du réseau régional des Amap.

Ce bulletin signé par les différentes parties sera conservé au siège de l'association. Une copie pourra être délivrée sur demande.

Je certifie avoir pris connaissance de la charte des AMAP.

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »,

Fait à _____, le _____

	Adhérent	Membre du collectif de l'Amap	Maraîcher
Signatures			